

COLLECTION

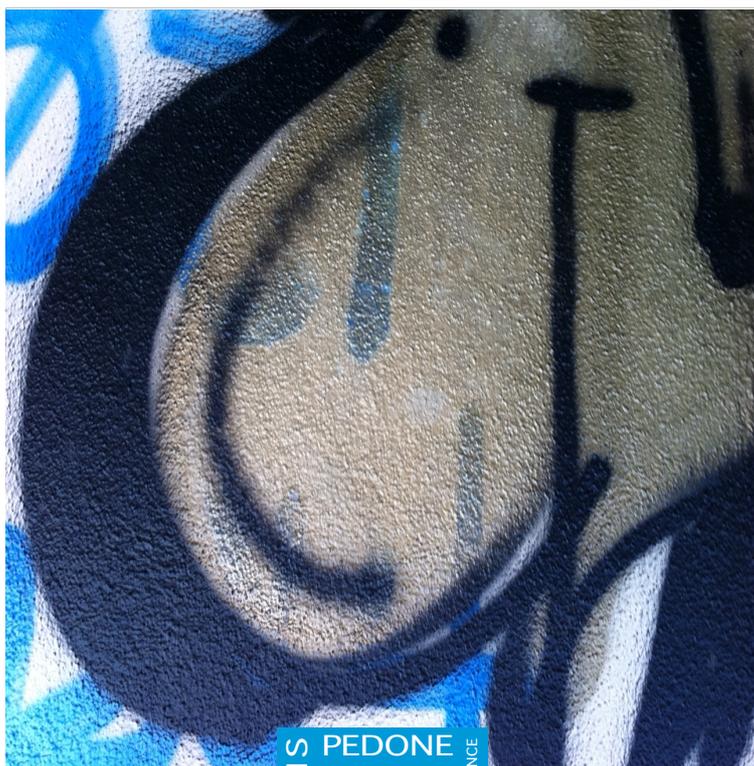
IREDIES

DOCTRINE(S)

Antônio A. Cançado Trindade

LE DROIT INTERNATIONAL POUR LA PERSONNE HUMAINE

PRESENTATION DE LAURENCE BURGORGUE-LARSEN



EDITIONS PEDONE
13 RUE SOUFFLOT 75005 PARIS FRANCE

PRÉFACE

La collection Doctrine(s) s'honore de publier un recueil de textes du célèbre juge et universitaire brésilien Antonio Cançado Trindade. Une thèse singulièrement forte se dégage en effet des écrits ici rassemblés alors même qu'elle nous semble être souvent mal comprise, voire même parfois faussement simplifiée, dans notre monde internationaliste francophone si largement dominé par le positivisme sous toutes ses formes. Et si chacun est bien entendu libre de ses convictions sur le droit, il est particulièrement heureux de faire entendre et comprendre aujourd'hui l'œuvre de Antonio Cançado Trindade qui a construit une réflexion de fond à partir de sa pratique judiciaire du droit et qui, texte après texte, sans souci de la répétition, défend avec opiniâtreté sa conception du droit international. S'appuyant sur une conception *jusnaturaliste* du droit et s'inscrivant notamment dans la tradition des auteurs de la Seconde Scolastique, l'auteur nous oblige à regarder d'une autre façon le droit international contemporain en reprenant certaines notions juridiques du passé qui constituent une véritable réserve enfouie de sens et produisent de nouvelles interprétations quant à la nature et la finalité du droit international et quant au rôle du juge international. Par ce biais, l'auteur se livre à une véritable déconstruction de la pensée juridique dominante au service d'une compréhension du droit international conçu comme un droit international *pour* la personne humaine. Il s'agit de défendre l'idée simple mais si controversée selon laquelle le droit international n'est pas ce droit basé sur la volonté des Etats souverains, auquel la doctrine positiviste a voulu trop souvent le réduire, mais il est en train de devenir irrésistiblement ce qu'il aurait toujours dû être : un droit universel de l'humanité dont la personne humaine est le bénéficiaire ultime.

Si l'on n'est pas nécessairement convaincu qu'il s'agit en cela d'un retour à la pensée des auteurs des XV^e et XVI^e siècles, il nous semble avéré à tout le moins que Antonio Cançado Trindade est bien plus réaliste que d'autres auteurs en insistant sur l'émergence actuelle d'un tel droit dont il montre concrètement les multiples manifestations et les implications théoriques et pratiques. Là où il y a encore quelques décennies on pouvait douter de cette émergence, dont certains se gaussaient volontiers, elle semble indubitable aujourd'hui tant l'histoire s'est soudainement accélérée en ce sens depuis la fin de la guerre froide. On assiste bel et bien à un mouvement de basculement du droit international en faveur de la personne humaine, qui n'a pas fini de bouleverser notre monde quand bien même ce basculement suscite de nombreuses tensions avec le vieux droit international libéral interétatique et quand bien même on n'a sans doute pas pris toute la mesure des conséquences qu'il peut induire à terme.

PRÉFACE

Mondialement connu et reconnu, à la fois témoin et acteur de la scène internationale, Antonio Cançado Trindade est un homme d'écrit et d'action qui a su lier ensemble éthique de conviction et éthique de responsabilité au sein d'une vie entièrement dédiée au service de ses convictions humanistes les plus profondes. Contre les négations contemporaines du droit naturel et de l'idée d'un droit de l'humanité, il fait résolument face avec une rigueur et une verve toutes particulières qui ne peuvent que relancer le débat sur les mutations contemporaines du droit international et de la doctrine internationaliste car il creuse volontiers les désaccords et n'hésite pas à mettre en lumière les perspectives inconciliables ou qui lui semblent tout simplement dépassées. Et alors que l'auteur peut sembler à certains en décalage avec son temps, il en est au contraire, selon nous, sans doute l'un des interprètes les plus fidèles et les plus convaincants.

E. JOUANNET

TABLE DES MATIERES

Préface d'Emmanuelle Jouannet

Présentation de Laurence Burgorgue-Larsen

Introduction

I. LA CONSCIENCE ET LE DROIT

L'illicéité des toutes les armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires

L'illicéité de toutes les armes de destruction massive au regard du droit international contemporain..... 61

« The Illegality under Contemporary International Law of All Weapons of Mass Destruction », in A.A. Cançado Trindade, *A Humanização do Direito Internacional*, Belo Horizonte, Ed. Del Rey, 2006, pp. 194-225.

Traduit par Emilie Leibovitch et David Riché

La *recta ratio* dans les fondements du *jus gentium*

La *Recta Ratio* dans les fondements du *Jus Gentium* comme droit international de l'humanité 91

« A Recta Ratio nos Fundamentos do Jus Gentium como Direito Internacional da Humanidade », in A.A. Cançado Trindade, *A Humanização do Direito Internacional*, Belo Horizonte, Ed. Del Rey, 2006, pp. 6-29.

Traduit par Antônio Otávio Sá Ricarte, Irene Alves et Marina Richter, revu par Catherine Botoko-Claeyesen

II. LES RÉPONSES DU DROIT INTERNATIONAL AUX ASPIRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE ET AUX NÉCESSITÉS DE PROTECTION DE LA PERSONNE HUMAINE

La critique du positivisme volontariste

La conception volontariste du droit international : une réévaluation 115

« The Voluntarist Conception of International Law: A Re-Assessment », *Revue de droit international de sciences diplomatiques et politiques*, Vol. 59, Sottile/Genève, 1981, n. 3, pp. 201-240.

Traduit par Roberto Lavalle, revu par Catherine Botoko-Claeyesen

TABLE DES MATIERES

L'évolution de la jurisprudence relative à la protection des droits de l'homme

Le développement du droit international des droits de l'homme à travers l'activité et la jurisprudence des Cours européenne et interaméricaine des droits de l'homme 137

« Le développement du Droit international des droits de l'homme à travers l'activité et la jurisprudence des Cours européenne et interaméricaine des droits de l'homme », in *A.A. Cançado Trindade, A Humanização do Direito Internacional*, Belo Horizonte, Ed. Del Rey, 2006, pp. 353-362.

III. LA PERSONNE HUMAINE COMME SUJET DU DROIT INTERNATIONAL

L'émancipation de la personne humaine vis-à-vis de son propre État

L'émancipation de l'individu par rapport à son propre Etat : le rétablissement historique de la personne humaine comme sujet du droit des nations 149

« The Emancipation of the Individual from His Own State: The Historical Recovery of the Human Person as Subject of the Law of Nations », in *Human Rights, Democracy and the Rule of Law - Liber Amicorum Luzius Wildhaber*, eds. S. Breitenmoser *et alii*, Zurich/Baden-Baden, Dike/Nomos, 2007, pp. 151-171.

Traduit par Emilie Leibovitch, en collaboration avec Catherine Botoko-Claeyesen

L'évolution du système interaméricain de protection des droits de l'homme

Le système interaméricain de protection des droits de l'homme : état actuel et perspectives à l'aube du XXI^{ème} siècle 169

« Le système inter-américain de protection des droits de l'homme: état actuel et perspectives d'évolution à l'aube du XXI^e siècle », *Annuaire français de droit international*, Vol. 46, 2000, pp. 548-577.

L'évolution du Règlement de la Cour interaméricaine des droits de l'homme

Le nouveau Règlement de la Cour interaméricaine des droits de l'homme : quelques réflexions sur le statut de l'individu comme sujet du droit international..... 203

« Le nouveau Règlement de la Cour interaméricaine des droits de l'homme : quelques réflexions sur la condition de l'individu comme sujet du droit international », in *A.A. Cançado Trindade, A Humanização do Direito Internacional*, Belo Horizonte, Edit. Del Rey, 2006, pp. 143-156.

Revu par Catherine Botoko-Claeyesen

IV. LA PROTECTION INTERNATIONALE DES PERSONNES VULNERABLES ET DES PLUS FAIBLES

La protection des droits des migrants

Le déracinement et le droit des migrants dans le droit international des droits de l'homme 217

« *Le déracinement et la protection des migrants dans le Droit international des droits de l'homme* » (leçon inaugurale de 2007 à l'Institut Cassin de Strasbourg, *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, Vol. 19, 2008, pp. 289-328.

La protection du droit à l'identité culturelle

Le droit à l'identité culturelle dans la construction jurisprudentielle en évolution de la Cour interaméricaine des droits de l'homme 241

« *The Right to Cultural Identity in the Evolving Jurisprudential Construction of the Inter-American Court of Human Rights* », in *Multiculturalism and International Law*, eds. S. Yee et J.-Y. Morin, Leiden, Brill, 2009, pp. 477-499.

Traduit par Emilie Leibovitch, David Riché et Catherine Botoko-Claeyesen

L'accès à la justice *lato sensu*

Le droit d'accès à la justice dans le système interaméricain de protection des droits de l'homme 259

« *The Right of Access to Justice in the Inter-American System of Human Rights Protection* », *Italian Yearbook of International Law*, Vol. 17, 2007, pp. 7-24.

Traduit par Emilie Leibovitch et Catherine Botoko-Claeyesen

V. L'UNITÉ DU DROIT

L'interaction du droit international et du droit interne dans le domaine de la protection de la personne humaine

L'épuisement des voies de recours internes en droit international et le rôle des juridictions nationales 279

« *Exhaustion of Local Remedies in International Law and the Role of National Courts* », *Archiv des Volkerrechts – Tubingen*, Vol. 17, 1977-1978, pp. 333-370.

Traduit par Emilie Leibovitch et Catherine Botoko-Claeyesen

TABLE DES MATIERES

La primauté de la norme la plus favorable aux victimes

Analyses des conséquences juridiques qu'impliquent, pour les Etats, les ratifications tant de la Convention européenne des droits de l'homme avec ses protocoles, que de la Convention des droits de l'homme de la Communauté des Etats indépendants (CEI)..... 299

« *Analyse des conséquences juridiques qu'impliquent, pour les États, les ratifications tant de la Convention européenne des droits de l'homme avec ses Protocoles, que de la Convention des droits de l'homme de la Communauté des États Indépendants* », Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1995, pp. 1-38.

VI. L'HUMANISATION DU DROIT INTERNATIONAL

L'humanisation du droit consulaire

L'humanisation du droit consulaire : l'impact de l'avis consultatif n°16 (1999) de la Cour interaméricaine des droits de l'homme sur la jurisprudence et la pratique internationales 341

« *The Humanization of Consular Law : The Impact of Advisory Opinion n. 16 (1999) of the Inter-American Court of Human Rights on International Case-Law and Practice* », *Chinese Journal of International Law* – Beijing, Vol. 6, 2007, pp. 1-16.

Traduit par Emilie Leibovitch et David Riché, revu par Catherine Botoko-Claeyssen

La reconstruction du *jus gentium*

Vers le nouveau *Jus Gentium* du XXI^{ème} siècle : le droit universel de l'humanité 357

« *Hacia el Nuevo Jus Gentium del Siglo XXI: El Derecho Universal de la Humanidad* », in *A.A. Cançado Trindade, A Humanização do Direito Internacional*, Belo Horizonte, Edit. Del Rey, 2006, pp. 385-393.

Traduit par Amira de Kochko

Ce livre est un recueil d'articles du célèbre internationaliste brésilien Antônio Augusto Cançado Trindade, ancien Président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme et actuellement Juge à la Cour internationale de Justice. Il permet de prendre toute la mesure d'une pensée profondément originale au sein de la discipline internationaliste contemporaine car, à contre-courant du positivisme et du réalisme dominants, le juge Antônio Cançado Trindade y défend une conception résolument jusnaturaliste du droit qui s'enracine dans la pensée des grands penseurs de la scolastique espagnole. Cette conviction est au service d'une thèse qui résonne de façon singulièrement forte aujourd'hui : il s'agit de défendre l'idée que le droit international n'est pas ce droit basé sur la volonté des Etats souverains auquel on a voulu trop souvent le réduire, mais qu'il est en train de devenir irrésistiblement ce qu'il aurait toujours dû être : un droit universel de l'humanité dont la personne humaine doit être le bénéficiaire ultime.

Les 15 études qui composent cet ouvrage fournissent une argumentation approfondie qui vient étayer puissamment la thèse de l'auteur. Elles associent des articles de doctrine à des études techniques très précises où l'auteur démontre l'existence de ce droit universel de l'humanité en s'appuyant à la fois sur l'histoire de la pensée internationaliste et sur son expérience, unanimement saluée, en tant qu'éminent spécialiste du droit international des droits de l'homme. Elles sont introduites par un nouveau témoignage personnel de l'auteur qui retrace l'origine et l'évolution de sa pensée et l'engagement de toute une vie d'universitaire et de juge au service de ses convictions.

Laurence Burgorgue-Larsen, professeure à l'Université Paris 1 (Ecole de droit de la Sorbonne) signe dans la Présentation un essai interprétatif qui permet de resituer ces textes dans le cadre doctrinal et historique latino-américain et dans l'œuvre globale d'Antônio Cançado Trindade.

Antônio Augusto Cançado Trindade est ancien Président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, juge à la Cour internationale de Justice, professeur émérite de droit international de l'Université de Brasilia, Brésil, membre du Curatorium de l'Académie de droit international de La Haye, et de l'Institut de droit international.

ISBN 978-2-233-00632-5

COLLECTION

49 €

DOCTRINE(S)

Photo couverture: Brigitte Stern